

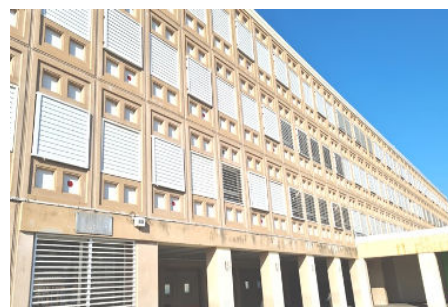


Unité Enseignement
Elémentaire Autisme
Saint Antoine

Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA) de l'Institut Médico Educatif Saint Antoine

BP 50108
84804 L'Isle-sur-la-Sorgue cedex
Tél. : 04 90 21 27 70
ueea@epsa84.fr

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME



L'Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA) de l'Institut Médico Educatif Saint Antoine accueille, 7 à 10 enfants, disposant d'un diagnostic d'autisme n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. L'accompagnement s'effectue de manière inclusive dans l'école MOURNA A à L'Isle-sur-la-Sorgue les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'UEEA est ouverte dans le respect du calendrier scolaire.

L'UEEA est un dispositif de scolarisation adaptée bénéficiant d'un appui médico-social.

L'UEEA a vocation à scolariser des élèves appartenant à la classe d'âge de l'école élémentaire (de 6 à 11 ans) pour leur permettre d'acquérir les compétences de fin de cycle 2 puis de début de cycle 3. L'objectif visé est prioritairement de tendre à une scolarisation en classe de référence (du CP au CM2).

L'action menée à l'UEEA tend à :

- développer la communication et la capacité aux interactions sociales,
- développer l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- comprendre et appréhender l'environnement.

L'accompagnement s'articule autour :

- d'actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation,
- de l'enseignement et du soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimum, l'éducation physique et sportive,
- la prise en compte des situations de handicap,
- du soutien de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant.

L'UEEA À L'ÉCOLE MOURNA A

L'école MOURNA A, située avenue de Fabre de Sérignan à L'Isle-sur-la-Sorgue, accueille 169 élèves. L'établissement partage avec l'école MOURNA B, un bâtiment de 3 étages. Chaque école bénéficie d'une cour, d'un préau et de salles spécifiques.

Les 7 classes se partagent le deuxième et le troisième étage, privilégiant le premier étage pour accueillir l'UEEA.

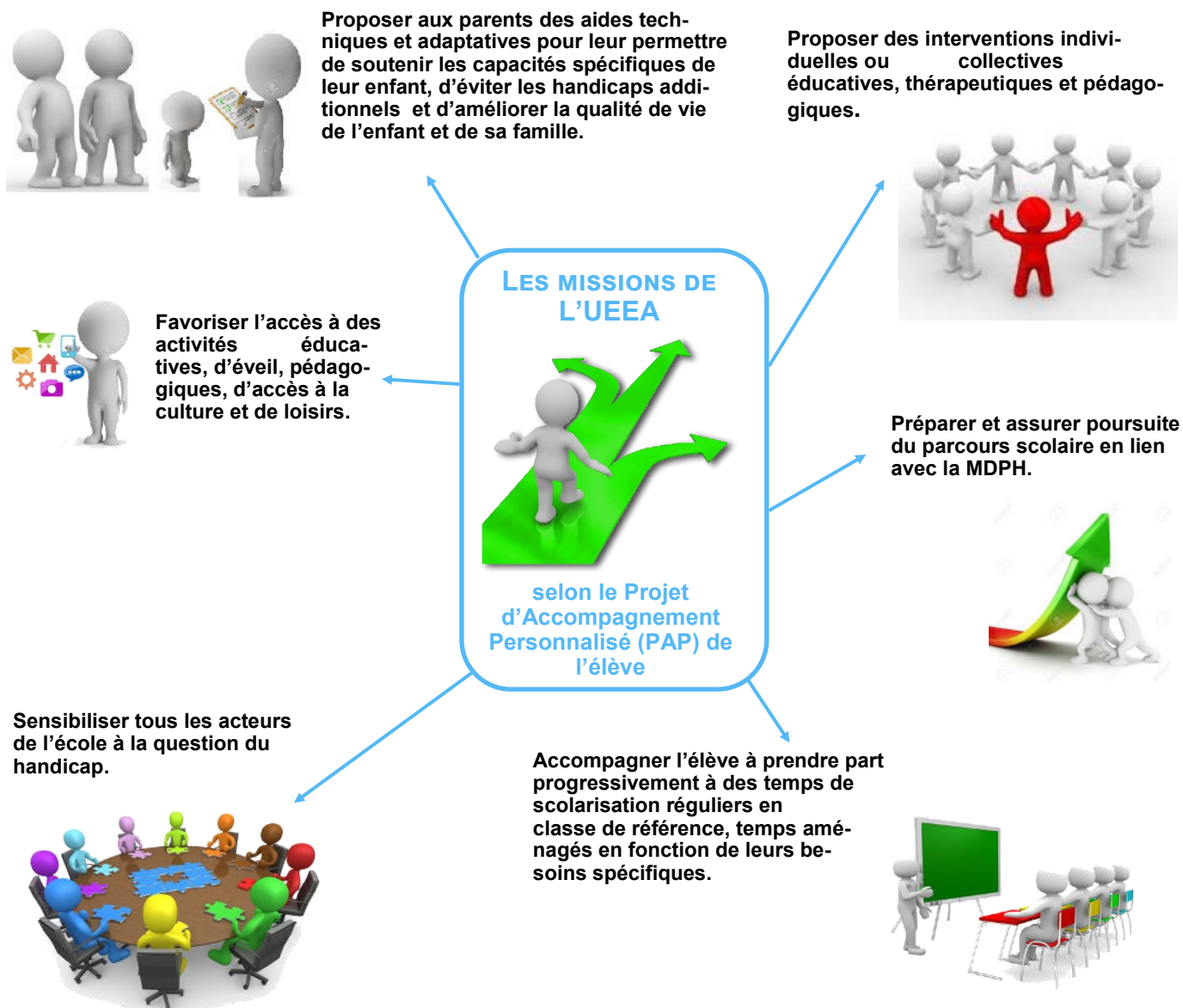
L'UEEA fait partie intégrante du fonctionnement de l'école MOURNA A. Afin de favoriser la scolarisation des enfants autistes dans un environnement inclusif, le projet de l'unité d'enseignement est inscrit dans le projet d'école.

L'UEEA a accès aux espaces utilisés par tous les élèves de l'école, sur des temps communs ou particuliers : cour (plateaux sportifs, jardin pédagogique, salles d'activités, blocs sanitaires), préau, salle de restauration, gymnase.

Au premier étage du bâtiment principal, l'UEEA bénéficie de plusieurs espaces :

- une salle d'activité permettant un espace d'accueil à l'entrée de la pièce,
- une salle de classe,
- une salle pour les professionnels partagée avec l'ensemble de l'école (salle de réunion, pédagogique...),
- une salle d'ateliers (pour les élèves des 7 classes et de l'UEEA) avec un point d'eau, partagée avec l'ensemble de l'école,
- un WC avec point d'eau sur le palier des escaliers,
- un point d'eau dans le couloir à proximité des deux salles occupées par l'UEEA.

L'ACCOMPAGNEMENT A L'UEEA



ORIENTATION VERS L'UEEA

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a pour mission, à partir de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du projet de vie de l'enfant concerné, de prendre les décisions relatives aux droits de cet enfant.

Les élèves sont orientés par la CDAPH en fonction de leurs besoins et de la volonté de leurs parents ou du tuteur légal, dans l'objectif de proposer à chacun une scolarité en UEEA.

Ces orientations tiennent compte du diagnostic (des résultats d'évaluations telles que PEP-3 qui permet une évaluation psycho-éducative individualisée des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme), du bilan fonctionnel réalisé préalablement, de l'évaluation réalisée par une équipe pluridisciplinaire, du plan de compensation proposé et des souhaits formulés par les parents de l'enfant ou le représentant légal.

L'orientation est prononcée par la CDAPH, qui élabore le projet de scolarisation des élèves.

La MDPH adresse la notification CDAPH à l'inspecteur d'académie qui affecte l'enfant dans l'école où est située l'UEEA.

À réception de l'avis d'affectation de l'inspection académique, les parents procèdent à l'inscription de leur enfant à la mairie.

Le directeur de l'école procède à l'admission de chaque élève dans l'école.

Les parents ou tuteurs légaux sont reçus conjointement par le directeur de l'école et le directeur de l'ESMS, ou son représentant, afin de préparer l'arrivée de leur enfant, de visiter l'école et de recevoir les informations relatives à sa scolarisation.

L'équipe de l'UEEA porte une attention particulière aux prérequis aux apprentissages scolaires afin de mettre en place, dès l'entrée en UEEA, les accompagnements nécessaires à leur acquisition.

Les parents sont associés à l'ensemble des décisions relatives à la scolarisation de leur enfant.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS POUR L'ACCOMPAGNEMENT



Professionnels du secteur médico-social

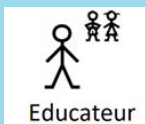


Professionnels de l'Education Nationale

EQUIPE D'ENCADREMENT ET DE COORDINATION

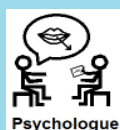
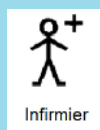


EQUIPE EDUCATIVE



* accompagnant éducatif et social

EQUIPE PSYCHO-MEDICO-REEDUCATIVE



EQUIPE DE COORDINATION



EQUIPE PEDAGOGIQUE



*Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

L'UEEA est ouverte dans le respect du calendrier scolaire.

En complément des temps scolaire, l'équipe médico-sociale participe à la préparation de matériel, à la concertation au sein de l'école et avec les autres acteurs, à la coordination du parcours des élèves, à la guidance parentale, et selon les Projets d'Accompagnement Personnalisés -PAP-, à l'accompagnement des jeunes sur les temps péri et extra scolaires. L'équipe médico-sociale peut intervenir dans le cadre de l'école, au domicile de l'enfant ou dans tout autre lieu de vie désigné dans le cadre de la guidance parentale.

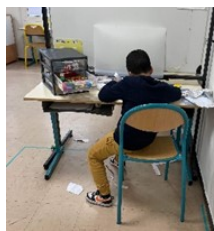
L'équipe pédagogie de l'école participe avec l'équipe de l'UEEA à une formation spécifique pour permettre la maîtrise et le partage de l'ensemble des techniques et outils nécessaires à la mise en œuvre des interventions.

Une supervision par un intervenant extérieur est également mise en place pour les pratiques de l'ensemble des professionnels travaillant en équipe dans le cadre spécifique de l'UEEA. Dans cette perspective, la supervision vise à maximiser les apprentissages des élèves en tenant compte de leurs besoins et de leurs capacités (repérés dans les résultats d'évaluation : curriculum des UEEA), afin d'assurer leur scolarisation dans un parcours de scolarisation optimal.

OUTILS ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES UTILISÉS

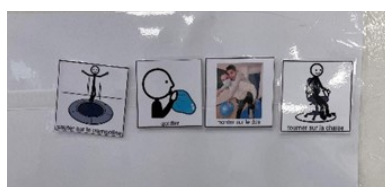
En fonction des résultats d'évaluation (curriculum et GEVASCO), l'équipe utilise différents outils et matériels pédagogiques:

- Equipements numériques : tableau interactif, tablettes pour les élèves, ordinateur pour l'enseignant
- Tableaux individuels
- Emploi du temps visuel et time timer
- Equipements particuliers en fonction de la sensibilité et la réactivité sensorielles des jeunes : casque anti-bruit, lunettes de soleil, espace de refuge sensoriel, casques de musique, chaise permettant de tourner, portique sensoriel



Outils pédagogiques

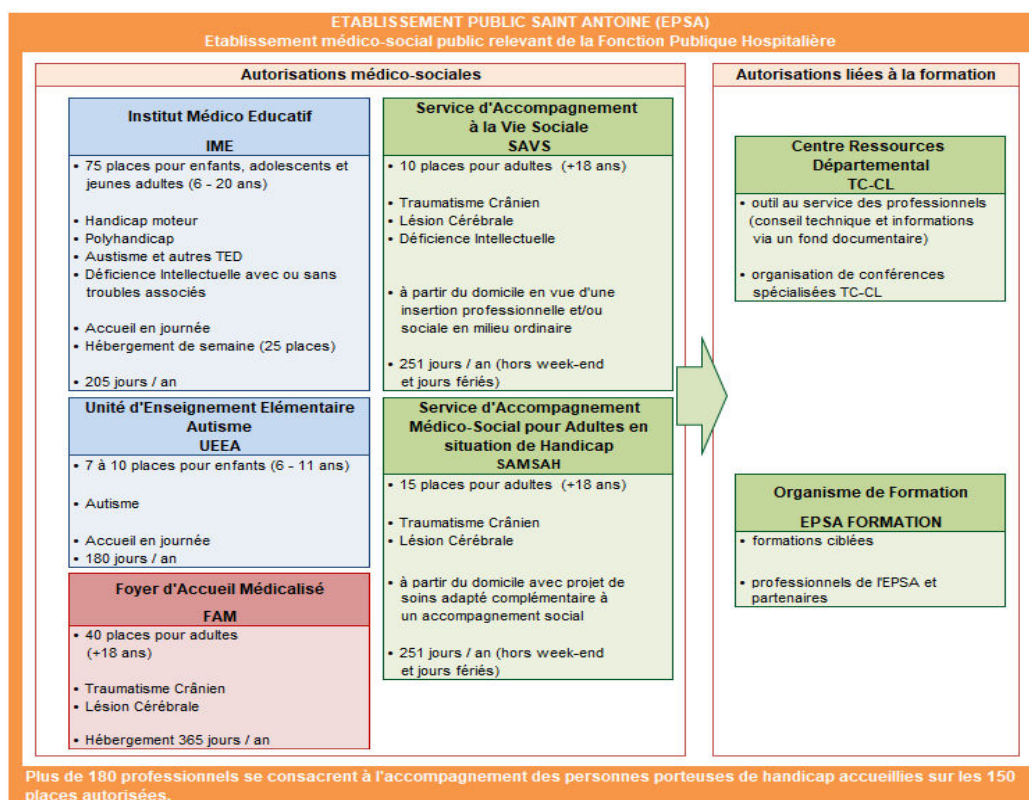
- Communication alternative et augmentée : MAKATON, TEACCH
- Séquentiel de la tâche



L'ETABLISSEMENT PUBLIC SAINT ANTOINE

L'Etablissement Public Saint Antoine est un organisme gestionnaire public disposant de l'autonomie juridique depuis 1993 (création de la première structure, une maison d'enfants, datant de 1949) dont le personnel relève de la fonction publique hospitalière.

Implanté à L'Isle-sur-la-Sorgue, l'EPSA gère 4 autorisations médico-sociales et une autorisation d'organisme de formation (activité accessoire) :



COMMUNE D'IMPLANTATION

L'Isle-sur-la-Sorgue, située entre Avignon et la vallée nord du Luberon, compte environ 20 000 habitants pour une densité de 442 habitants par kilomètre. L'Isle-sur-la-Sorgue dispose d'un grand nombre d'infrastructures éducatives, culturelles et sportives sur son territoire :

- onze écoles maternelles, sept écoles élémentaires publiques, une école primaire privée, deux collèges publics (dont un accueillant une ULIS), deux lycées publics (un général et technologique, un professionnel agricole)
- des équipements municipaux tels que : une école de musique, un musée, une piscine, six stades, trois gymnases, deux aires de jeux dont une adaptée pour les enfants en situation de handicap, deux skate-parks et un hippodrome,
- une bibliothèque-médiathèque, un centre aquatique, un complexe sportif, deux musées, un fondation d'art.

AUTORISATION, CONTRÔLE ET FINANCEMENT



L'UEEA relève de la compétence de l'Agence Régionale de Santé PACA via la Délégation Départementale de Vaucluse et de l'Académie d'Aix-Marseille des services de l'Education Nationale de Vaucluse.

CONTACTS

Directrice : Joëlle RUBERA
Directrice adjointe : Caroline DUBOIS

Chef de service UEEA :
 Sandrine BERNAUDON

Directeur de l'école MOURNA A :
 Olivier GUIGUE

	en semaine
Adresse	IME SAINT ANTOINE 923, Route de la Maison d'Enfants - BP 50108 84804 L'Isle-sur-la-Sorgue cedex UEEA Groupe scolaire Augustin MOURNA A Av. Fabre de Sérignan, 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue
Accueil téléphonique	IME : 04.90.21.27.70 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h Ecole MOURNA A : 04.90.38.04.82
Mail	IME : ime@epsa84.fr UEEA : ueea@epsa84.fr